



## Exercice 2005

### Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Rapport joint au rapport de gestion rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, établi au titre de l'exercice clos 2005.

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31/12/2005;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du président-directeur général.

Compte tenu du fait que la société AKKA Technologies est la société mère du Groupe, le présent rapport expose les procédures en vigueur au sein de la maison mère mais aussi plus globalement le système de contrôle du Groupe.

Ce rapport a été établi suite à des discussions et des entretiens avec les responsables des services financiers et juridiques du Groupe et avec les dirigeants des principales filiales, ainsi que plusieurs réunions du Conseil d'Administration d'AKKA Technologies.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et de ses filiales et sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La société AKKA Technologies est dirigée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres.

## **1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration**

### **1.1 Composition du conseil**

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

<b>Administrateurs</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date de nomination/ Renouvellement</b>	<b>Durée</b>
Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acte constitutif du 12 février 1999 / AG du 28/02/05	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2007.
Cécile RICCI	Administrateur	AG du 7 mars 2001 / AG du 28/02/05	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2007.
Jean -Franck RICCI	Administrateur et directeur général délégué	AG du 7 mars 2001 / AG du 28 juin 2004	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2006.
Hervé PIERROT	Administrateur	AG du 18 juin 2001 / AG du 28 juin 2004	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2006.
Alain TISSERAND	Administrateur et directeur général délégué	AG du 28 juin 2004 / -	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2006.

AG : Assemblée Générale

### **1.2 Fréquence des réunions**

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil d'Administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni 9 fois sous la présidence de Monsieur Maurice Ricci et le taux moyen de participation a atteint 82,22 %.

### **1.3 Convocations des administrateurs**

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs ont été convoqués à l'avance par différents moyens et notamment par lettre simple ou même verbalement.

Conformément à l'article L. 225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

### **1.4 Information des administrateurs**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en moyenne 2 jours avant la réunion.

Ils ont estimé que l'information communiquée était claire, précise et leur permettait de débattre de manière constructive et en toute indépendance.

### **1.5 Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou dans les locaux de Lissieu ou de Lyon (place Bellecour).

### **1.6 Comités spécialisés**

Il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place au sein du Conseil d'Administration de comité spécialisé ; cependant des comités stratégiques ont été mis en place au niveau de chacune des filiales de la société dont la forme sociale est celle de la Société par Actions Simplifiée. Ces comités

exercent un contrôle sur les décisions du Président de chacune des filiales et ce dans la limite du cadre statutaire.

Par ailleurs, un salarié de la société a été mandaté pour travailler au déploiement du contrôle interne et à l'audit interne du Groupe. Il rend compte de ses travaux tous les trimestres au Conseil d'Administration.

### **1.7 Décisions adoptées**

Les principales décisions prises concernaient les domaines suivants :

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et ceux du 1er semestre 2005,
- Principaux projets d'acquisition (Groupe Gepilog/Infotechlog, ACE,...),
- Admission des actions de la société sur l'Eurolist d'Euronext,
- Augmentations de capital nécessaires à cette admission,
- Programme de rachat d'actions propres et mis en œuvre dudit programme,
- Modalités d'attribution d'actions gratuites et détermination de la liste des bénéficiaires,
- Situation du Groupe en matière de contrôle interne,
- Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe.

### **1.8 Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs.

Par ailleurs tous les registres sociaux sont conservés chez un tiers dépositaire, le Cabinet LAMY LEXEL.

## **2 Procédures de contrôle interne**

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations communiquées aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

### **2.1 Organisation générale du contrôle interne**

Les acteurs du contrôle interne :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale
- La Direction Financière
- Le Contrôle de Gestion
- La Direction des Ressources Humaines
- Le Service Juridique
- La Direction des Systèmes d'Information : en charge de la sécurité et de la maintenance des systèmes d'information
- L'auditeur interne.

## **2.2 Mise en œuvre du contrôle interne**

### **- Procédure de contrôle financier**

L'ensemble des factures est centralisé au service achats. Les paiements sont ensuite préparés par ce service, après visa du donneur d'ordre et d'un responsable financier, et signés par le Directeur Administratif et Financier et/ou le Président Directeur Général.

Un comité financier réunissant les directeurs financiers de chaque société se tient chaque mois afin de partager les « best-practices » et de donner une forte cohérence aux procédures en vigueur.

Chaque mois, les filiales produisent leur reporting qui est transmis au siège pour y être analysé et consolidé.

La situation de trésorerie consolidée du Groupe en date de valeur est transmise chaque semaine à la Direction.

### **- Procédure de contrôle de gestion**

Le Groupe est doté d'un contrôle de gestion centralisé qui analyse les performances mensuelles de chaque filiale et consolide les résultats mensuels.

Chaque filiale dispose par ailleurs d'un ou plusieurs contrôleurs de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges sur affaires et de la facturation.

Un budget est établi chaque année par les sociétés du Groupe sur une base mensuelle. Ce budget fait ensuite l'objet d'une approbation par la direction d'AKKA Technologies et d'une consolidation pour le Groupe.

Chaque mois, le contrôle de gestion central identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre à la Direction de prendre rapidement des mesures correctives.

### **- Procédure de contrôle Ressources Humaines**

Le service des ressources humaines est en charge de la gestion des paies, de la gestion des ressources humaines, du suivi et de l'application du droit du travail et exerce ses diligences en lien avec les responsables opérationnels.

Les procédures de suivi du recrutement de personnel en contrat à durée indéterminée sont également placées sous son contrôle.

### **- Procédure de gestion des contrats et des risques juridiques**

Le Service Juridique de l'entreprise rattaché à la Direction Administrative et Financière est chargé de pallier les éventuels risques contractuels et s'assure plus généralement du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur. Ce service a recours à des conseils externes en matière contentieuse et de conseil sur certaines décisions potentielles.

Les contrats « clients » de plus de 1 500 000 euros assortis d'une obligation de résultat et les contrats « clients » de plus de 3 000 000 euros assortis d'une obligation de moyen sont soumis à l'autorisation préalable du Président Directeur Général de la société holding.

Un comité juridique réunissant l'ensemble de l'équipe juridique et les directeurs financiers des filiales se réunit tous les mois afin d'évoquer les problématiques « métiers » et d'aborder tout sujet transversal. Ce comité transmet les jurisprudences, réglementation et législation en vigueur.

Le service juridique d'AKKA Technologies se voit confier la centralisation des principaux actes afin de faciliter leur autorisation et leur contrôle par la Direction, en particulier les éléments suivants :

- acquisitions, créations, cessions de sociétés et d'activités,
- rémunération des membres de la Direction,
- engagements à long terme,
- contrats d'assurances.

- **Sécurité des systèmes d'information**

La Direction informatique œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise et assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'informations.

- **Contrôle des filiales étrangères**

Le contrôle des filiales étrangères est assuré par une personne recrutée en fin d'année qui assure les fonctions de contrôle de gestion et de contrôle financier.

- **Elaboration des comptes consolidés**

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants de chaque filiale.

Sauf législation spécifique applicable dans certains pays qui donneraient lieu à des retraitements pour l'établissement des comptes consolidés, les méthodes comptables et le plan comptable sont homogènes pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les retraitements propres aux normes IFRS font l'objet d'un traitement centralisé par l'équipe de consolidation, en particulier les tests de dépréciation des actifs non amortissables préconisés par la norme IAS 36.

## 2.3 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les procédures de contrôle interne s'articulent autour de grands principes définis pour l'ensemble des sociétés du Groupe :

- Forte implication de la Direction Générale dans le suivi des reportings mensuels et du processus budgétaire.
- Réconciliations mensuelles des données du contrôle de gestion avec les données de la comptabilité.
- Système de gestion unique, uniforme et centralisé, administré par la direction du contrôle de gestion.
- Logiciels de paie, d'administration des ventes et de comptabilité indépendants mais fortement interfacés.
- Rattachement des assistantes de gestion aux contrôleurs de gestion (et non aux ingénieurs d'affaires ou aux directeurs d'agence).
- Service comptable réparti en trois pôles indépendants : Révision des comptes, dépenses (fournisseurs et notes de frais), trésorerie.
- Verrouillage des signataires sur les comptes bancaires.

**Les personnes chargées de l'élaboration et du contrôle de cette information sont :**

- Le Conseil d'Administration et la Direction Financière, globalement impliqués dans la production et la gestion mensuelle de l'information financière et de la trésorerie Groupe,
- Le Contrôle de gestion,
- le service comptable du Groupe AKKA Technologies,
- la Direction Financière, également en charge de la consolidation statutaire du Groupe.

Par ailleurs, les filiales significatives sont dotées d'au moins un commissaire aux comptes qui procède à la certification des comptes annuels au 31 décembre et à la revue limitée des comptes au 30 juin pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du groupe.

Les autres filiales font l'objet de contrôles par un cabinet d'audit pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

## **2.4 Procédures qualité**

La société attache une très grande importance au processus qualité. Les différentes sociétés du Groupe AKKA Technologies détiennent de nombreuses certifications et habilitations parmi lesquelles figurent la certification ISO 9001 version 2000, l'habilitation Confidentiel Défense, les certifications MASE (amélioration de la sécurité de l'hygiène industrielle et de l'environnement), UIC (chimie) et CEFRI-E (nucléaire).

Un responsable qualité est chargé de superviser le projet de certification EN9100 version 2003 comme du maintien et du renouvellement des certifications existantes.

## **2.5 Plan d'action**

Les principaux axes de travail identifiés par la société et ses filiales pour l'année 2006 sont les suivants :

- Poursuite de l'homogénéisation des processus de contrôle interne des filiales (notamment dans les sociétés venant de rejoindre le Groupe).
- Amélioration et adaptation des outils informatiques de reporting et de gestion afin de renforcer la cohérence des informations financières et budgétaires.
- Actualisation permanente des procédures de contrôle interne.

## **3 - Pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués**

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général et aux pouvoirs des Directeurs Généraux délégués à l'exception des limites statutaires et légales.

### **Rapport des Commissaires aux Comptes**

**établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce  
sur le rapport du Président du Conseil d'administration  
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration  
et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2005

---

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AKKA Technologies et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne, le 2 juin 2006  
Les Commissaires aux Comptes

**ORFIS BAKER TILLY S.A.**

**DELOITTE & ASSOCIES**

Jean-Louis FLECHE

Michel CHAMPETIER

Dominique VALETTE